

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura
Band: 15 (1944)
Heft: 10

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 03.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES INTÉRÊTS DU JURA

Bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Paraissant 8 à 12 fois par an

Président de l'A. D. I. J. : M. F. REUSSER, Moutier Tél. 9 40 07	Secrétaire de l'A. D. I. J. et Administr. du Bulletin : M. R. STEINER, Delémont Tél. 2 45 83	Caissier de l'A. D. I. J. : M. H. FARRON, Delémont Tél. 2 16 57
---	--	--

Compte de chèques postaux : IVa 2086, Delémont. — **Abonnement annuel** : fr. 4.—, le numéro : 75 ct. — **Publicité** : S'adresser au Secrétariat de l'A. D. I. J. à Delémont.

Editeur : Imprimerie du « Démocrate » S. A., Delémont.

Pour toute reproduction de textes, indiquer la source.

Histoire de l'industrie du fer dans le Jura bernois

L'industrie du fer dans le Jura, et spécialement dans le Jura bernois, se place au premier rang d'âge parmi les industries diverses. Dans les temps anciens, le fer était déjà produit partout. Les Celtes l'ont connu probablement avant les Romains. Les Romains ont su utiliser le minerai et le fer, et là où le minerai affleurerait, où il était possible de l'extraire et de le transformer, c'est là qu'il faut chercher les débuts de la sidérurgie. Dans les anciennes ruines, à côté des briques romaines ou des débris de poteries, on trouve des scories de fer ; les noms des villages aussi prouvent l'existence du fer à l'époque romaine. (Courfaivre, anciennement Curtis fabrorum ou Montfavergier Mons fabrorum.)

L'époque de barbarie qui succède à l'époque romaine fait naturellement disparaître maintes traces de cette activité première ; mais les connaissances que les Romains possédaient sur l'art de traiter le fer sont transmises ici et là dans le pays malgré les invasions et les dévastations ; et l'homme forge toujours davantage charrues et armes avec le fer que le sol lui fournit. C'est au temps du pape Alexandre III qu'il est question pour la première fois d'un droit régalien sur les mines de fer dans le Jura. En l'an 1179 ce pape reconnaît la propriété des mines d'Eschert au cloître de Moutier-Grandval. Plus tard, le Prince-Evêque de Bâle prélève des droits pour l'exploitation du fer. Les évêques s'appuyant sur la définition de la Bulle d'Or de 1356 se les font confirmer par l'Empereur ; mais non sans lutte. De graves dis-